



EXPLORATION NQ INC.

(une compagnie d'exploration)

RAPPORT DE GESTION

Pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009

(premier trimestre)

Le présent rapport de gestion (le « rapport ») d'Exploration NQ inc., (« NQ » ou la « Société ») est conforme au règlement 51-102A des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière d'information continue.

Le rapport présente le point de vue de la direction de NQ sur les résultats que la Société a obtenus au cours de la période de trois mois terminée le 28 février 2009 ainsi que sa situation financière et ses perspectives d'avenir. Les commentaires et analyses qui suivent complètent les états financiers intermédiaires non vérifiés pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009 sans en faire partie. Ce rapport devrait donc être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires non vérifiés au 28 février 2009 et les notes afférentes ainsi que les états financiers vérifiés, les notes afférentes et le rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 30 novembre 2008. Les états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada relatifs aux états financiers intermédiaires. Les commentaires et analyses fournissent un compte rendu de la performance de la Société pour le trimestre terminé le 28 février 2009. Ce compte rendu a été effectué par la direction grâce aux renseignements compilés à la date du rapport.

Toutes les données sont libellées en dollars canadiens à moins d'indication contraire. Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR : www.sedar.com. Les actions de NQ sont inscrites sur la Bourse de croissance TSX sous le symbole « NQE ».

DATE

Le rapport a été préparé avec l'information disponible en date du 16 avril 2009.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives et souvent identifiées par des mots comme « anticiper », « prévoir », « estimer », « évaluer », « projeter », « planifier » et « croire ». Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, les répercussions des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêts, des réserves mal estimées, les risques pour l'environnement (réglementation plus sévère), les situations géologiques imprévues, les conditions défavorables à l'extraction, les changements de réglementation et de politiques gouvernementales (lois ou politiques), le défaut d'obtenir les permis nécessaires et les approbations des instances gouvernementales, ou tout autre risque lié à l'exploitation et au développement.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document. La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

NATURE DES ACTIVITÉS

NQ est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La Société est engagée dans l'acquisition de propriétés minières, dans l'exploration et la mise en valeur de ces propriétés. Les activités de NQ sont exercées au Canada.

PERFORMANCE GLOBALE

ACTIVITÉS D'EXPLORATION

Au cours de la période visée par ce rapport, la Société a entrepris des travaux de compilation et d'exploration sur ses propriétés minières. Un budget d'exploration de 160 860 \$ a été investi pour la période se terminant le 28 février 2009.

PROPRIÉTÉS DE LA SOCIÉTÉ

Amorcé à l'automne 2008, un programme de rationalisation et d'optimisation du portefeuille de propriétés a été complété durant la période. Lors de sa création en novembre 2007, la Société possédait 100 % d'intérêt dans 3 959 claims (1 997 km²) répartis dans 19 propriétés. Par la suite, 2 852 claims ont été ou vont être abandonnés, suite à des travaux de terrain additionnels ou une réévaluation des projets. 248 nouveaux claims ont été acquis, pour un total net actuel de 1 355 claims (559 km²) distribués dans 12 propriétés. De plus, NQ détient toujours des intérêts minoritaires dans les projets Chantal (2 % NSR), Rapide-des-Cèdres (12,5 % non-contributif), Themines Nord (5 % non-contributif) et Opawica (24,4 %).

Les propriétés sont divisées en deux groupes géographiques : 1- Baie-James Sud, acquises de la Société de développement de la Baie-James « SDBJ »; 2- Baie-James Nord, acquises de Ressources Everton inc. (« Everton »).

Propriétés Baie-James Sud

Le tableau 1 suivant résume le statut des propriétés Baie-James Sud (provenant de la SDBJ) au 28 février 2009.

PROPRIÉTÉS	INTÉRÊT NQ	INTÉRÊT PARTENAIRE (28 FÉVRIER 2009)	REMARQUES
Gand I	100 %	Aucun	
Carheil	100 %	Aucun	
Rapides-des-Cèdres	12,5 % (non contributif)	Exploration minière H, Blondeau Ltée : 87,5 %	
Themines N ⁽¹⁾	5 % (non contributif)	Minéraux Maudore Ltée : 95 %	
Opawica	24,4 %	Kinross Gold Corporation : 38,6 % Inmet Mining Corporation : 37,0 %	En négociation
(1) Newmont Mining Corporation est titulaire d'une redevance après affinage de 1,5 % et d'un droit de retour de 51 %.			

Tableau 1 : Statut des propriétés Baie-James Sud au 28 février 2009.

Durant la période visée par le rapport, NQ a mené des négociations avec ses partenaires au projet dans le but de consolider son intérêt dans la propriété Opawica et des discussions sont toujours en cours.

Propriété Gand I : Au

La propriété Gand I est située sur le territoire de la Baie-James à environ 25 km au nord-est du village de Desmaraisville dans le district minier de Chibougamau. Elle est constituée de 76 claims contigus, dans les cantons Gand et Lespérance, qui couvrent une superficie totale de 12,55 km². Elle appartient à 100 % à NQ.

Aucun travail d'exploration n'a été réalisé sur le terrain durant la période visée par le rapport.

Propriété Carheil : Cu-Zn-Au-Ag

La propriété Carheil est localisée dans le canton Brouillan sur le territoire de la Baie-James, à environ 120 km au nord de la ville de La Sarre et à 8 km au sud-ouest des Mines Selbaie de BHP-Billiton qui a produit 44 millions de tonnes de minerai à une teneur moyenne de 1,05 % Cu, 1,98 % Zn, 32,1 g/t Ag et 0,47 g/t Au (dans « Géologie des types de gîtes minéraux du Canada », Commission géologique du Canada, 1996, p.181).

La propriété Carheil appartient à 100 % à NQ inc. et regroupe 32 claims contigus qui couvrent une superficie approximative de 5,12 km². La propriété n'est assujettie à aucune redevance.

Les travaux d'exploration antérieurs ont mis à jour plusieurs indices minéralisés et le tableau 2 résume les meilleurs résultats.

sondage BR76-2	0,43 % Cu sur 2,44 m
sondage B1098	1,57 % Zn sur 8 m
sondage B906	3,67 % Zn sur 2,4 m
sondage B1472	0,17 g/t Au sur 3 m dans une exhalite

Tableau 2 : Meilleurs résultats de forage sur la propriété Carheil.

Au mois d'août 2008, NQ a entrepris des travaux de coupe de lignes et un levé électromagnétique au sol de type InfiniTEM. Ce levé a identifié 4 conducteurs EM en surface.

Au cours de l'automne et de l'hiver, une intégration et une interprétation de toutes les données de forages ont été complétées en prévision d'une campagne de forages. En février 2009, une campagne de forages de 1 235 mètres, répartis en quatre forages, a été réalisée : trois pour investiguer l'indice du coin nord-est de la propriété et un autre pour vérifier le conducteur C-02. Un levé pulse EM a été conduit dans trois des quatre trous dans le but de détecter toute masse métallique dans un rayon de 200 mètres des trous. Au moment de la rédaction de ce rapport, la Société était en attente des résultats.

Propriétés Baie-James Nord

Durant la période visée par le rapport, et dans le cadre d'un programme de rationalisation, les propriétés Castle, Corvet Sud, Eastmain, Gauchet, Jobert, Pontax 1 et 2, Sakami et Wapamisk ont été complètement abandonnées et certaines autres propriétés ont subi des modifications par l'ajout ou par l'abandon de claims.

Aylmer : Au, Ag, Cu, Zn, Mo

La propriété Aylmer est localisée dans la région de la Baie-James dans le Nord du Québec. Dans le cadre du programme de rationalisation, 4 des 5 blocs dont elle était constituée ont été abandonnés. Elle consiste maintenant en 12 claims qui couvrent une superficie totale de 6,31 km². La propriété est détenue à 100 % par NQ et est sujette à une redevance de 2 % des produits nets de fonderie.

L'ensemble de la région a été exploré depuis le début des années '80. De nombreux indices significatifs ont été découverts, dont les meilleurs localisés sur le bloc de la propriété Aylmer qui a été conservé. Le tableau 3 résume les meilleurs résultats d'analyse obtenus.

Lac Elmer - Zone Cuivre	2,13 % Cu, 0,1 % Zn et 42,5 g/t Ag
Lac Elmer - Zone Zinc	4,78 % Zn, 50,5 g/t Ag et 600 ppm Cu sur 1 m à 83,3 m (W85-14)

Tableau 3 : Meilleurs résultats sur les indices de la propriété Aylmer.

Des travaux de reconnaissance, menés au cours de l'été 2008, ont mis à jour un nouvel indice de cuivre-or. En effet, un échantillon choisi sur un horizon de sulfure massif volcanogène, a retourné des valeurs de **4,8 % Cu et de 1,36 g/t Au**. Deux échantillons en rainure ont retourné **1,8 % Cu, 32,6 g/t Ag et 372 ppb Au sur 0,6 m** et **1,88 % Cu, 18,8 g/t Ag et 513 ppb Au sur 0,5 m**.

Au cours de la même période, des travaux de compilation et de réinterprétation des sondages ont aussi été complétés en vue de planifier une future campagne de sondage.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre.

Candlestick : Au

La propriété Candlestick est située à 35 km au sud de la rivière La Grande sur le territoire de la Baie-James, dans le Nord du Québec. Au cours de la période visée par le rapport, la propriété a été réduite de 20 claims et regroupe maintenant 90 claims contigus qui couvrent une superficie totale de 46,6 km². NQ détient un intérêt de 100 % dans la propriété qui est sujette à une redevance de 2 % des produits nets de fonderie.

À l'été 2008, une campagne d'échantillonnage de till et de concentré de minéraux lourds a révélé la présence de 5 signaux aurifères accompagnées d'anomalies en arsenic et selenium. La meilleure valeur en or est de **0,438 g/t Au**. Le rapport du consultant souligne que ces anomalies pourraient être révélatrices de minéralisation aurifère importante. Des travaux de prospection seront nécessaires afin de cerner leur source.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre

Conviac : Au, Cu, Zn

La propriété Conviac est située sur le territoire de la Baie-James dans la province de Québec, à 22 km au nord de la rivière Eastmain et à environ 275 km au nord de la ville de Chibougamau. Au cours de la période visée par le rapport, 243 claims ont été abandonnés. La propriété consiste maintenant en 198 claims contigus qui couvrent une superficie totale de 104,1 km². Elle appartient à 100 % à NQ.

La propriété est située à 85 km au sud-est du gisement Éléonore de Goldcorp inc. (ressource indiquée NC 43-101 de 1,83 millions d'onces d'or) et 65 km à l'est du gîte Eau Claire de Ressources Eastmain inc. (ressources indiquées et présumées NC 43-101 de 1 million d'onces d'or).

À l'été 2008, les premiers travaux d'exploration menés par la Société ont mené à la découverte d'une bande d'amphibolite au centre-ouest de la propriété. Quelques valeurs métalliques ont été obtenues au sein de cette bande; de 0,6 à 1,2 g/t en argent et 0,12 % en cuivre. Le rapport du consultant obtenu en décembre, suggère des travaux d'exploration supplémentaires dans le futur pour vérifier le potentiel de cette unité lithologique. Les claims conservés sont centrés sur cette bande favorable.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre

Duncan : Au, Ag, Cu, Zn

Le projet Duncan est situé sur le territoire de la Baie-James dans la province de Québec, approximativement à 35 km au sud de la municipalité de Radisson. Durant la période visée par le rapport, 141 claims ont été abandonnés. La propriété Duncan totalise maintenant 229 claims, regroupés en deux blocs couvrant une superficie totale de 116,8 km². Les claims appartiennent à 100 % à NQ et certains de ceux-ci sont soumis à une redevance de 2 % des produits nets d'affinage.

En 2008, NQ a réalisé sa première campagne d'exploration sur la propriété, sous la forme de prospection et reconnaissance géologique. Les travaux ont mis à jour deux nouveaux indices d'or, un indice de zinc ainsi que huit secteurs anomaux en or et métaux usuels de dimension kilométrique. Le tableau 4 résume les meilleurs résultats des échantillons choisis.

Échantillons choisis	Lithologie	Au g/t	Ag g/t	Cu Ppm	Zn ppm
69608	Schiste à séricite et carbonate	3,45	1.40	tr*	381
69699	Veine de quartz	3,32	0.50	15	26
69690	Tuf felsique	Tr	0.40	2 183	249
69680	Argilite graphitique	Tr	3.40	930	11 500
* tr = trace					

Tableau 4 : Résultats d'échantillonnage sur la propriété Duncan à l'été 2008.

Le meilleur échantillonnage en rainure a retourné **1,3 g/t Au sur 1 mètre** et un échantillon choisi sur un affleurement de gabbro a retourné une valeur de **4,6% Cu**.

Tous les secteurs et indices sont géologiquement associés à des anomalies INPUT et il y a présence de nombreuses anomalies en zinc et cuivre dans les sédiments de fond de lac en aval glaciaire des indices.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre.

Eastmain Nord : Au, Cu, Zn

La propriété Eastmain Nord est située sur le territoire de la Baie-James dans la province de Québec, approximativement à 250 km au nord de la ville de Chibougamau. Au cours de la période visée par le rapport, NQ a abandonné 387 claims et la propriété consiste maintenant en 131 claims contigus qui couvrent une superficie totale de 69,1 km². NQ détient un intérêt de 100 % dans la propriété, mais une partie est soumise à une redevance de 1 % des produits nets de fonderie.

La propriété est située à 75 km au sud-est du projet Éléonore de Goldcorp inc. (ressource indiquée NC 43-101 de 1,83 millions d'onces d'or) et à 30 km à l'est du gîte Eau Claire de Ressources Eastmain inc. (ressources indiquées et présumées NC 43-101 de 1 M d'onces d'or).

À l'été 2008, NQ a procédé à un levé magnétométrique aéroporté sur l'ensemble de la propriété, à une campagne de reconnaissance géologique et à des travaux de prospection et d'échantillonnage. La bande d'amphibolite du centre de la propriété est le contexte le plus prometteur, car c'est elle qui contient le plus de minéralisation sous forme de sulfures disséminés et veinules. Aucune valeur économique n'est ressortie mais l'environnement géologique mérite des efforts supplémentaires. C'est pourquoi, la Société a conservé les claims englobant cette unité.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre.

Le Moyne : Au

La propriété Le Moyne est localisée sur le territoire de la Baie-James dans la province de Québec à 35 km au sud de la rivière La Grande. Au cours de la période visée par le rapport, la Société a abandonné 58 claims et en a acquis 20 autres plus à l'Est. La propriété est maintenant constituée de 40 claims contigus qui couvrent une superficie totale de 20,6 km². Elle est détenue à 100 % par NQ et sujette à une redevance de 2 % des produits nets de fonderie sur la moitié des claims.

À l'été 2008, NQ a réalisé un levé de till et de concentré de minéraux lourds, de la cartographie géologique et de la prospection de reconnaissance.

Aucun indice minéralisé n'a été mis à jour par les travaux de prospection. Par contre, le levé d'échantillonnage de till et de concentré de minéraux lourds a révélé la présence d'anomalies significatives en or. Des valeurs aurifères de **0,116 g/t Au, 0,427 g/t Au et de 0,441 g/t Au** ont été obtenues. Des travaux additionnels seront nécessaires afin de cerner la source des anomalies.

Le rapport du consultant, obtenu au cours du trimestre, suggère une source des anomalies aurifères de till vers le nord-est et c'est la raison pour laquelle une série de 20 claims a été acquise récemment par désignation sur carte.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre.

Morand : U-Th, Au

La propriété Morand est localisée sur le territoire de la Baie-James dans la province de Québec à environ 72 km à l'ouest de la municipalité de Radisson et directement au nord de la rivière La Grande. La propriété est constituée de 177 claims contigus qui couvrent une superficie totale de 89,85 km². Elle appartient à 100 % à NQ et elle est sujette à une redevance de 2 % sur les produits nets de fonderie.

La Société a réalisé sa première campagne d'exploration sur cette propriété à l'été 2008. Les travaux ont consisté en prospection et en reconnaissance géologique et en un levé MAG-radiométrique hélicopté. Les travaux ont permis de mieux évaluer les indices d'uranium et thorium découverts au début des années 80. Ces indices sont associés à des dykes de pegmatite de dimension métrique caractérisés par des comptes par seconde variant entre 1 000 à 6 000 (Radiation Solution RS-120). Le meilleur résultat d'analyse provient de l'indice « D-1 » duquel un échantillon choisi a retourné des valeurs de **1 300 ppm U et 490 ppm Th**.

De plus, selon le rapport d'interprétation du levé MAG-radiométrique reçu en décembre 2008, 3 cibles d'exploration pour l'or et 5 cibles d'exploration pour l'uranium ont été identifiées et méritent un suivi.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre.

Pine Hill : Au

La propriété Pine Hill est localisée au nord du réservoir LG-3 sur le territoire de la Baie-James dans la province de Québec, à environ 135 km à l'est de la municipalité de Radisson. Au cours de la période visée par le rapport, Exploration NQ a abandonné 151 claims. La propriété Pine Hill est maintenant constituée de 68 claims contigus, qui couvrent une superficie de 34,5 km². Elle est détenue à 100 % par NQ et n'est grevée d'aucune redevance.

À l'été 2008, une campagne de terrain a eu lieu. Les travaux ont consisté en un levé de till et de concentré de minéraux lourds ainsi que d'une campagne de prospection et reconnaissance géologique. Aucun indice minéralisé n'a été mis à jour. Quelques échantillons de till et de concentré

de minéraux lourds ont retourné de faibles anomalies aurifères. Les claims conservés sont associés à ces secteurs et se trouvent en amont de ces secteurs.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre.

Pine Hill Nord : U, Au, Mo

La propriété Pine Hill Nord est localisée sur le territoire de la Baie-James dans la province de Québec, à environ 150 km à l'est de la municipalité de Radisson au nord du réservoir LG-3. La propriété est constituée de 85 claims contigus qui couvrent une superficie totale de 42,9 km². Elle est détenue à 100 % par NQ et 64 claims sont sujets à une redevance de 2 % des produits nets de fonderie.

Les travaux de 2008 ont consisté en prospection et en reconnaissance géologique et en un levé magnétométrique-radiométrique hélicopté. Ces travaux ont résulté en la découverte d'un champ de pegmatites caractérisées par des comptes par seconde atteignant jusqu'à 1 250 cps (Radiation Solution RS-120) indiquant une possible source enrichie en uranium. Les travaux de prospection n'ont pas permis de trouver la source des importantes anomalies en molybdène et terres rares dans les sédiments lacustres, car tout le secteur potentiel est recouvert par d'importants dépôts glaciaires. Malgré l'échantillonnage sur le terrain, aucun indice minéralisé n'a été mis à jour. Toutefois, les travaux de l'été 2008 ont démontré que la propriété Pine Hill Nord exhibe un contexte géologique favorable pour la découverte de gisements d'uranium et de molybdène.

Le rapport d'interprétation du levé MAG-radiométrique, reçu en décembre 2008, a permis de dégager une large zone au centre de la propriété, comme cible d'exploration de première priorité pour l'uranium. Deux autres cibles de seconde priorité ont aussi été identifiées.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre.

Star Lake : U, Cu, Au

La propriété Lac Star est localisée sur le territoire de la Baie-James dans la province de Québec à 120 km au sud-est du village de Radisson. Au cours de la période visée par le rapport, NQ a abandonné 30 claims et la propriété se compose maintenant de 217 claims contigus qui couvrent une superficie totale de 112,2 km².

Les travaux d'exploration de 2008 ont consisté en de la prospection, de la reconnaissance géologique et en un levé MAG-radiométrique hélicopté.

Ces travaux avaient pour objectif de trouver la source des anomalies en uranium décelées par les levés sédiments lacustres et de till réalisés en 2005 et 2006. Les travaux ont mis à jour 5 champs de pegmatites uranifères qui varient de 500 à 3 000 mètres de longueur et de 200 à 400 mètres de largeur, et ce sur une distance de 10 km. De plus, l'ancien indice Marjoulet a été relocalisé.

Les meilleurs résultats d'analyse ont été obtenus sur l'indice Marjoulet, dont **880 ppm U** et des valeurs d'uranium et de thorium de **1210 ppm U et 1170 ppm Th**.

Dans le rapport d'interprétation du levé MAG-radiométrique, reçu en décembre 2008, on classe 3 des 11 anomalies retenues comme cibles d'exploration prioritaires pour l'uranium.

Aucun travail d'exploration n'a eu lieu au cours du trimestre.

Vous pouvez consulter notre site web pour de plus amples renseignements sur toutes nos propriétés www.explorationnq.com.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Il est à prévoir que les résultats d'exploitation trimestriels seront tributaires, dans un avenir prévisible, de plusieurs facteurs, y compris le calendrier des travaux d'exploration et aussi selon l'importance et l'augmentation des dépenses liées à nos efforts en matière de développement de la Société. En raison de ces variations, NQ croit que les comparaisons d'une période à l'autre de ses résultats d'exploitation ne donnent pas une idée claire et précise du rendement futur de la Société.

Les commentaires qui suivent fournissent une analyse les résultats d'exploitation pour de trois mois terminée le 28 février 2009. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées des états financiers intermédiaires non vérifiés pour chacune des périodes de trois mois indiquées.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	28 février (3 mois)	
	2009	2008
Revenus	1 523 \$	5 375 \$
Frais généraux d'administration et salaires	29 852 \$	21 807 \$
Renouvellement de claims	33 763	-
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	8 463	28 821
Honoraires professionnels et de consultants	19 562	-
Amortissement des immobilisations corporelles	783	-
Impôts de la partie XII.6	197	-
Radiation de frais d'exploration reportés et d'une propriété minière	25 185	-
Perte nette	(116 282) \$	(45 253) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	249 924 \$	976 607 \$

Revenus

Les revenus pour la période de trois mois terminée se chiffrent à 1 523 \$ (5 375 \$ en 2008) et représentent des revenus d'intérêts.

Frais généraux d'administration et salaires

Les frais généraux d'administration et salaires pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009 sont composés principalement par des frais de bureau, d'assurances, de déplacements, de représentation, de salaires et par les dépenses encourues pour la location d'un local à Rouyn-Noranda. La dépense salariale a augmenté par rapport à la période précédente et ce, suite au nouveau contrat de travail du président.

Renouvellement de claims

Au cours du second exercice, la Société mets à la dépense les frais de renouvellement de claims.

Inscription, registrariat et information aux actionnaires

Les frais d'inscription, de registrariat et d'information aux actionnaires pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009 sont composés principalement par des dépenses de nature légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences des autorités des marchés financiers. Pour la période comparative ces dépenses n'étaient pas encore applicables.

Honoraires professionnels et de consultants

Les dépenses d'honoraires professionnels et de consultants pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009 sont composées principalement par des dépenses de nature légale et comptable, de vérification et de frais de gestion. L'écart par rapport à la période précédente est occasionné par frais reliés à l'incorporation de la Société.

Impôts de la partie XII.6

Les impôts de la partie XII.6 représentent les impôts payables sur les dépenses d'exploration engagées après le 28 février 2009 en relation avec un placement d'actions accréditives de 400 000 \$ émis en octobre 2008.

Radiation de frais d'exploration reportés et de propriétés minières

Durant la période de trois mois terminée le 28 février 2009, la Société a procédé à la radiation de 16 des 28 claims de la propriété Aylmer. Cette décision a été prise par la direction dans le cadre d'un processus d'optimisation des propriétés et de réduction des coûts. Une charge de 25 185 \$ a été constatée dans les résultats.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les commentaires qui suivent reflètent les résultats d'exploitation de NQ pour le premier trimestre se terminant le 28 février 2009. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées de nos états financiers intérimaires non vérifiés pour chacun des trimestres suivants :

en milliers de \$ sauf données par action	28 fév. 2009	30 nov. 2008	31 août 2008	31 mai 2008	29 fév. 2008	30 nov. 2007
Revenus	2	4	6	6	5	-
Perte nette	116	548	41	411	45	4
Perte nette de base et diluée par action	0,00 \$	0,02 \$	0,00 \$	0,02 \$	0,00 \$	0,00 \$

SITUATION FINANCIÈRE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 28 février 2009 s'élevaient à 249 924 \$ comparativement à 976 607 \$ au 29 février 2008. Il est de l'intention de l'équipe de direction d'assurer l'apport additionnel de financement sous forme d'équité afin de continuer de supporter le développement des propriétés minières actuelles et futures.

La direction estime que, outre sa capacité de continuer à recueillir du financement par l'émission d'actions dans le futur, elle sera capable de maintenir le statut de ses obligations courantes d'exploration et de conserver ses propriétés en bonne condition pour les 12 prochains mois. L'exploration avancée de certaines des propriétés minières nécessitera des ressources financières additionnelles substantielles. La Société peut aussi choisir de procéder à l'exploration et au développement des propriétés minières par l'entremise de coentreprises.

FLUX DE TRÉSORIE

	28 février (3 mois)	
	2009	2008
Activités d'exploitation	(47 243) \$	(37 062) \$
Activités d'investissement	(76 644)	(3 390)
Activités de financement	-	987 059
	(123 887) \$	946 607 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	249 924 \$	976 607 \$

Durant la période de trois mois terminée le 28 février 2009, les fonds utilisés pour les activités d'exploitation ont surtout servi à assurer une bonne gestion et à promouvoir la Société.

Durant la période de trois mois terminée le 28 février 2009, les activités d'investissement ont consisté principalement de la réalisation de travaux d'exploration pour la mise en valeur de la propriété Carheil.

Durant la période de trois mois terminée le 28 février 2009, la Société a procédé à aucune activité de financement.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société est liée à une obligation contractuelle future par un bail locatif pour un bureau à Rouyn-Noranda.

La Société a signé un contrat d'emploi avec son président. Ce contrat est pour une durée indéterminé à compter du 1^{er} janvier 2009. La Société s'est engagée à lui verser un salaire annuel de 75 000 \$.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de la période, la Société a encouru des honoraires professionnels de 3 000 \$ auprès d'une société contrôlée par le chef des opérations financières de la Société.

Cette entente a été conclue dans le cours normal des activités et a été mesurée à la juste valeur marchande, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Un des administrateurs de NQ est aussi un administrateur de Ressources Everton inc.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 9 mars 2009, la Société a nommé, Jacquelin Gauthier, au poste de vice-président exploration et lui a octroyé 600 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0.20 \$. Les options pourront être exercées de la façon suivante :

- 200 000 options à la signature de son contrat d'emploi;
- 200 000 options douze mois suivant la date effective;
- 200 000 options vingt-quatre mois suivant la date effective.

Le 27 mars 2009, la Société a augmenté de 900 000 le nombre d'actions réservées pour fins d'émission en vertu de son régime (« Régime ») d'options d'achat d'actions. Le nombre d'actions susceptibles d'être émises en vertu du Régime est maintenant de 2 560 000.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société.

L'encaisse et les fonds réservés à l'exploration sont classés dans les « Actifs détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur.

Le placement de portefeuille est classé dans les actifs financiers « Disponibles à la vente » et mesuré à la juste valeur. Les fluctuations de valeur sont enregistrées aux résultats étendus jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou subisse une perte de valeur durable.

Les créiteurs et frais courus sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Constatation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date d'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

La Société calcule l'amortissement des immobilisations corporelles selon les taux et méthodes suivants :

- Mobilier de bureau – taux dégressif à 30 %
- Matériel informatique – taux dégressif à 40 %
- Logiciel – taux dégressif à 40 %

Propriétés minières et frais d'exploration reportés

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété concernée sont reclassifiés à titre de propriétés minières et amortis selon la méthode des unités de production. S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition et d'exploration ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, ceux-ci sont dévalués à leur valeur nette de réalisation. La direction de la Société revoit régulièrement la valeur comptable des actifs aux fins de dévaluation.

La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les claims miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

Coûts environnementaux et de réclamation

Les opérations de la Société ont été, et peuvent être affectés de temps à autres, à divers degrés, par des changements dans la réglementation environnementale, y compris les coûts futurs de restauration de sites. La probabilité de nouvelles réglementations ainsi que leurs impacts globaux ne sont pas prévisibles. La politique de la Société est de répondre, ou si possible, dépasser les normes établies par la législation pertinente en appliquant des mesures techniques et économiquement raisonnables.

Une estimation des coûts futurs de remise en état des sites est basée sur des estimations qui considèrent la méthode anticipée et l'étendue prévue de récupération nécessaires pour satisfaire aux standards légaux. Si considéré nécessaire, une provision pour les coûts estimés est comptabilisée en augmentant la valeur reliée à l'actif à long terme par le même montant que celui de son passif. Étant donné que la Société n'est pas au stage de production, aucune provision ne doit être estimée.

Les coûts de réclamation encourus sont comptabilisés contre cette estimation. Les effets des changements dans la réglementation et hypothèses sont constatés au moment dont ils sont déterminés.

Capital-actions

Le montant crédité à titre de capital lors de l'exercice d'options ou de bons de souscription est égal au prix d'exercice et à la juste valeur des options ou bons de souscriptions originalement enregistrée.

Les actions émises en considération d'actifs non monétaires sont comptabilisées à la valeur des actions sur le marché de la Bourse de croissance TSX le jour avant la date de transaction.

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription émis selon la juste valeur en utilisant la méthode de la valeur résiduelle. Selon cette méthode, le produit est premièrement alloué aux bons de souscription et la différence entre le produit du placement et la juste valeur est allouée aux actions.

Actions accréditives

La Société a financé une partie de ses activités d'exploration par le biais d'émission d'actions accréditives. Les actions émises suite à un financement par actions accréditives sont comptabilisées à leur prix de vente. Selon les termes des contrats relatifs aux actions accréditives, les avantages fiscaux des dépenses d'exploration sont renoncés en faveur des investisseurs. La Société comptabilise l'impact fiscal relié aux déductions renoncées à la date où la Société renonce aux déductions en faveur des investisseurs, pourvu qu'il y ait une assurance raisonnable que les dépenses seront encourues.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Encaisse réservée à l'exploration

L'encaisse réservée à l'exploration représente le produit de financements non dépensés. Selon les restrictions imposées par ces financements, la Société doit consacrer l'encaisse à l'exploration de propriétés minières. Au 28 février 2009, la Société avait des montants à dépenser en frais d'exploration s'élevant à 194 242 \$ (0 \$ en 2008).

Perte par action de base et diluée

La perte de base par action est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. Le calcul de la perte diluée par action suppose la conversion ou l'exercice de titres seulement lorsque cette conversion ou exercice aurait un effet dilutif sur le bénéfice par action. Les options d'achat d'actions et des bons de souscription décrits à la note 11 ne sont pas reflétés dans la perte par action de base diluée car la société a encouru une perte et l'inclusion des ces instruments aurait un effet anti-dilutif.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon la méthode axée sur le bilan, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour les incidences fiscales attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Société enregistre la rémunération à base d'actions offerte à ses employés et aux administrateurs ainsi que les autres paiements à base d'actions offerts aux non-employés, selon la méthode fondée sur la juste valeur. La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options. La dépense de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations ayant une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les principales estimations incluent la valeur comptable des propriétés minières et des dépenses d'exploration reportées, la juste valeur des options

d'achat d'actions et des bons de souscription et la recouvrabilité des actifs d'impôts futurs. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Conventions d'options sur des propriétés minières

À l'occasion, la Société acquiert ou cède des propriétés minières conformément aux modalités de conventions d'options. Comme les options peuvent être exercées selon le bon vouloir de leur titulaire, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements relatifs aux options sont comptabilisés à titre de coûts ou d'encaissements découlant de propriétés minières lorsque ces paiements sont faits ou reçus.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} décembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations des chapitres 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », 3863 « Instruments financiers – présentation », et 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Le chapitre 3862 décrit les informations qui doivent être divulguées pour évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques.

L'objet du chapitre 3863 est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière, à la performance et aux flux de trésorerie de l'entité. Il reprend les exigences de présentation du chapitre 3861 « Instruments financiers – Information à fournir et présentation ».

Le chapitre 1535 établit les normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Il décrit l'information propre à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital, les données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital, si l'entité s'est conformée aux exigences concernant le capital, et si elle ne s'y est pas conformée, les conséquences d'une telle non-conformité.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

En juin 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a modifié le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », afin d'exiger de la direction qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de douze mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 et la Société les mettra en application à compter du 1^{er} décembre 2008. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », ainsi que des modifications corrélatives à certaines recommandations du Manuel de l'ICCA. Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels des entités à but lucratif. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et la Société le mettra en application à compter du 1^{er} décembre 2008. La direction de la Société n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ce nouveau chapitre sur les états financiers.

En octobre 2008, l'ICCA a émis les chapitres 1582, « Regroupement d'entreprises », 1601, « États financiers consolidés », et 1602, « Participations sans contrôle » du manuel de l'ICCA. Le chapitre 1582 établit des normes sur la mesure d'un regroupement d'entreprise et sur la reconnaissance et mesure des actifs acquis et passifs repris, le chapitre 1601 transmet les directives canadienne existante pour la préparation des états financiers consolidés subséquent à une acquisition autre que par participations sans contrôle, et ICCA 1602 agit comme guide pour l'acquisition de participations sans contrôle subséquent au moment du regroupement d'entreprises. Ces nouveaux standards sont effectifs pour la Société à partir du 1^{er} décembre 2011. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes.

Le Conseil des normes comptables (« CNC ») exige que toutes entreprises publiques adoptent les normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices débutant au ou après le 1^{er} janvier 2011. Les entreprises seront requises de fournir de l'information IFRS comparative pour l'exercice précédent. La transition des principes comptables généralement reconnus aux IFRS sera donc applicable pour la Société pendant le premier trimestre de l'année fiscale 2012. L'adoption des IFRS aura un impact sur les états financiers de la Société. La Société évalue actuellement l'impact d'application des IFRS et développe des plans afin de faciliter la conversion.

EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le président et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de la Société à l'égard de la communication de l'information au 28 février 2009 et ont conclu qu'ils fournissent l'assurance raisonnable que les renseignements importants au sujet de la Société leur seraient communiqués par le personnel particulièrement au cours de la période de préparation du présent rapport.

ATTESTATION DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS LES DOCUMENTS INTERMÉDIAIRES

Le président et le chef des finances ont signé les attestations officielles des documents intermédiaires tel que requis par le règlement 52-109, confirmant ainsi, selon leur évaluation, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information à la fin des périodes visées par les documents intermédiaires.

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les informations financières du tableau suivant sont tirées des états financiers intermédiaires non vérifiés pour chacune des périodes indiquées.

PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

	28 février (3 mois)	
	2009	2008
Solde au début	1,970,331 \$	1,600,000 \$
Ajouter :		
Consultant	11,582	-
Forage	97,568	-
Claims	2,462	3,390
Géologie, géophysique et prospection	49,248	-
	160,860	3,390
Solde avant diminution	2,131,191	1,603,390
Radiation	25,185	-
	25,185	-
Solde à la fin	2,106,006 \$	1,603,390 \$

COMPOSANTES IMPORTANTES

	28 février (3 mois)	
	2009	2008
État des résultats		
Honoraires professionnels et de consultants	19 562 \$	28 821 \$
Radiation de propriétés minières et frais d'exploration reportés	25 185	-
	28 février	29 février
	2009	2008
Bilan		
Encaisse réservée à l'exploration	194 242 \$	- \$
Propriétés minières et frais d'exploration reportés	2 106 006	1 603 390

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées de nos états financiers non vérifiés.

DIVULGATION DES TITRES EN CIRCULATION (au 31 mars 2009)

Actions en circulation : 27 355 420

Options en circulation : 1 425 000

Prix de levée moyen : 0,24 \$

<u>Date d'échéance</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prix d'exercice</u>
		\$
Mai 2013	1 275 000	0,25
Octobre 2013	150 000	0,20
	<u>1 425 000</u>	

Bons de souscription en circulation : 3 020 525

Prix de levée moyen : 0,27 \$

<u>Date d'échéance</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prix d'exercice</u>
		\$
Avril 2009	1 000 000	0,20
Décembre 2009	243 025	0,20
Juin 2009	250 000	0,25
Juillet 2009	327 500	0,25
Octobre 2009	1 200 000	0,35
	<u>3 020 525</u>	

RISQUES ET INCERTITUDES

NQ est sujet à une variété de risques, dont certains sont exposés ci-dessous. Si l'un des risques suivants se matérialise, les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société pourraient en être grandement affectés défavorablement.

Risques inhérents aux activités d'exploration minière. L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont ultimement développées en mines productrices. Actuellement, il n'existe aucun gisement connu de minerai commercial sur les propriétés minières dont la Société possède un intérêt et le programme proposé d'exploration est une recherche exploratoire pour du minerai. Des formations inhabituelles ou imprévues, des feux, des pertes d'énergie, le manque de main d'œuvre, des inondations, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main d'œuvre appropriés sont d'autres risques impliqués dans la conduite de programmes d'exploration. La Société, de temps à autre, augmente son expertise interne d'exploration et d'opération avec des conseils de consultants ou autres lorsque requis. La viabilité commerciale d'un gisement aurifère ou autre dépend de plusieurs facteurs incluant le coût des opérations, la variation de la teneur du minerai et les fluctuations dans le prix du minerai produit.

Titres de propriété. Bien que la Société ait pris des mesures diligentes afin d'obtenir les titres pour les propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier, et qu'au meilleur de sa connaissance, les titres de ces propriétés sont en bonne condition, cela ne constitue pas un garantie de titre. Les propriétés peuvent être assujetties à des ententes précédentes ou transferts non enregistrés, à des revendications territoriales des premières nations ou des gouvernements et au non-respect de dispositions réglementaires.

Permis et licences. Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir

tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

Prix des métaux. Même si les programmes d'exploration de la Société sont couronnés de succès, des facteurs hors du contrôle de la Société peuvent affecter la mise en marché des minéraux découverts. Historiquement, les prix des métaux ont fluctué largement et sont affectés par de nombreux facteurs hors du contrôle de la Société, incluant la conjoncture internationale, économique et politique, les anticipations sur l'inflation, les fluctuations de taux de change, les taux d'intérêt, les modèles de consommations globales et régionales, les activités spéculatives et les niveaux de production mondiale. L'effet de ces facteurs ne peut pas être prévu précisément.

Compétition. L'industrie minière est intensément compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec plusieurs compagnies possédant de plus grandes ressources financières et facilités techniques qu'elle pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

Règlements environnementaux. Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement énoncées de temps à autre par les agences gouvernementales. Les lois environnementales impliquent des restrictions à l'égard de déversements, de l'émission de substances variées produites dans le cadre d'opérations minières, telles que l'infiltration de parcs à résidus qui résulterait en pollution de l'environnement. Cette législation peut résulter en l'imposition d'amendes et pénalités. De plus, certains types d'opérations nécessitent la soumission et l'autorisation d'avis d'impact environnemental. La réglementation environnementale évolue, ce qui signifie que les standards sont plus stricts et que les pénalités pour non-conformité sont plus rigoureuses. Les approbations environnementales des projets proposés comportent un degré élevé de responsabilité pour les compagnies et les administrateurs, officiers et employés. Le coût de conformité aux changements ou règles gouvernementales ont le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. La Société entend pleinement se conformer à toutes les règles environnementales.

Conflits d'intérêts. Certains administrateurs ou administrateurs proposés de la Société sont aussi administrateurs, officiers ou actionnaires de d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, le développement et l'exploitation de ressources naturelles. De telles associations peuvent provoquer des conflits d'intérêt de temps en temps. Les administrateurs de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et en bon père de famille au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans tout projet ou opportunité de la Société. Si un conflit d'intérêt survient à une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit dévoilera son intérêt et s'abstiendra de voter sur ce point. Pour déterminer si oui ou non la Société participera dans tout projet ou opportunité, les administrateurs considéreront premièrement le degré de risque auquel la Société s'expose et sa situation financière à ce moment.

Stade de développement. Les propriétés de la Société sont au stade d'exploration et à date, aucune d'entre elles n'a un gisement prouvé de minerai. La Société n'a pas d'historique de revenus ou de retour sur investissement, et dans le futur, il n'y a aucune assurance qu'elle produira des revenus, qu'elle opérera à profit ou qu'elle procurera un retour sur l'investissement.

Conditions de l'industrie. Les opérations d'extraction et de traitement sont sujettes aux règles gouvernementales. Les opérations peuvent être affectées à différents degrés par les règles gouvernementales telles que des restrictions sur la production, des contrôles de prix, des hausses d'impôts, l'expropriation de propriété, des contrôles de pollution ou des changements aux conditions sous lesquelles le minerai peut être extrait, traité ou vendu. La vente du minerai peut être affectée par plusieurs facteurs hors du contrôle de la Société, tels que les règlements gouvernementaux. L'effet de ces facteurs ne peut pas être déterminé précisément.

Risques non assurés. Des risques tels que des conditions géologiques inhabituelles sont impliqués dans l'exploration et le développement de gisements miniers. La Société peut devenir responsable

pour la pollution ou autres risques qui ne peuvent pas être assurés ou contre lesquels la Société peut choisir de ne pas s'assurer à cause des fortes primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de telles responsabilités pourrait résulter en la perte d'actifs pour la Société ou l'insolvabilité de la Société.

Financement futur. La finalisation de futurs programmes peut requérir l'obtention de financement additionnel, ce qui peut diluer les intérêts des actionnaires actuels.

Employés clés. La direction de la Société repose sur quelques officiers clés et membres du conseil d'administration, dont la perte pourrait avoir un effet nuisible sur ses opérations.

Agence des Douanes et du Revenu du Canada. Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que l'Agence des Douanes et du Revenu du Canada soit d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses canadiennes d'exploration ou de dépenses canadiennes de développement ou l'admissibilité de telles dépenses au titre de dépenses canadiennes d'exploration sous la Loi de l'impôt du Canada.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La perspective pour l'or demeure positive avec la tendance à la hausse des marchés. Le prix de l'or en dollar canadien continue d'augmenter. La possibilité de financement demeure positive pour tous nos projets et ceci devrait permettre à la Société de poursuivre de façon significative son programme d'exploration au Québec où les opportunités de découverte sont nombreuses.